

Travail de Fin d'Etudes : Rôle des artefacts dans le projet d'architecture : qualification de représentations dans le cadre d'un concours

Auteur : Kuppens, Romain

Promoteur(s) : Leclercq, Pierre

Faculté : Faculté des Sciences appliquées

Diplôme : Master en ingénieur civil architecte, à finalité spécialisée en ingénierie architecturale et urbaine

Année académique : 2019-2020

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/10143>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Rôle des artefacts dans le projet d'architecture : Qualification de représentations dans le cadre d'un concours

Kuppens Romain – Ingénieur Civil Architecte

Année Académique 2019-2020

Promoteur : Pierre Leclercq

Résumé du travail

Ce travail propose une réflexion sur l'usage de différents artefacts dans le cadre d'un concours d'architecture. Dans le contexte de celui-ci, une série de projets sont mis en concurrence jusqu'à ce qu'intervienne un processus de sélection obligatoire pour départager les candidats.

L'architecte dispose, pour présenter les qualités de son projet, d'une certaine marge de manœuvre dans l'utilisation de formalismes visuels. Par souci de mettre en valeur certaines propriétés du bâtiment, il réalisera les représentations qui, selon lui, sont les plus optimales pour présenter sa conception. L'intérêt pour l'architecte sera de pouvoir disposer de pistes de réflexions qui l'aideront à estimer le rôle que pourraient jouer certaines représentations lors de la présentation de son projet devant un jury.

Nous avons mené notre étude lors d'une exposition publique présentant plusieurs projets d'architectures élaborés dans le cadre du cours « Atelier d'Architecture IV : Projet Intégré – Conception et Ingénierie » suivi par les étudiants du premier master Ingénieur Civil Architecte de l'Université de Liège durant l'année académique 2019-2020. Bien qu'à vocation pédagogique, le cours place les étudiants dans une situation semblable à celle d'une agence d'architecture qui prendrait part à un concours réel.

Nous mettrons en place une expérimentation dans laquelle nous pourrions tester l'effet que produisent différentes représentations architecturales sur un échantillon d'interrogés. Nous tenterons d'identifier sur base des retours de l'expérience le rôle joué par certaines représentations durant la présentation graphique de projets d'architecture, et proposerons de qualifier ces représentations.